

Date: 21 décembre 2020
Aux: Paroisses, prêtres et diacres
De: M. l'abbé Dan Van Delst, chancelier
Re: Province de l'Ontario – nouvelles mesures COVID-19

Le 21 décembre 2020, la province de l'Ontario a annoncé de nouvelles mesures COVID-19. Elles entrent en vigueur à partir du **26 décembre 2020** à 0h01. Le sud de l'Ontario, qui comprend les régions d'Ottawa et de Cornwall, sera en quarantaine (en gris) pendant 28 jours.

Les services religieux seront autorisés la veille et le jour de Noël. Comme les chiffres de COVID-19 continuent d'être préoccupants, les paroisses sont priées d'encourager leurs bénévoles dans leurs efforts pour filtrer soigneusement les personnes qui cherchent à entrer dans l'église, surveiller l'éloignement physique, contrôler le port des masques et désinfecter entre les messes. Nous vous rappelons que le chant par la congrégation n'est pas autorisé. La norme recommandée pour la musique est d'avoir un instrumentiste et un ou deux cantors. Si vous prévoyez de créer une chorale, les restrictions des "installations pour les arts du spectacle" doivent être respectées.

À partir du 26 décembre, les services religieux, les mariages et les funérailles enterrements seront limités à 10 personnes à l'intérieur ou à l'extérieur avec éloignement physique tant que nous sommes en confinement (en gris). Même pour ces petits services, les protocoles COVID-19 doivent être respectés. Les baptêmes nécessitent les mêmes contrôles. Les paroisses sont fortement encouragées à diffuser des messes pendant le confinement.

Les pasteurs doivent informer les pasteurs associés et les collaborateurs des changements à partir du 26 décembre concernant les services religieux.

Les réunions en intérieur ou les rassemblements de service non religieux ne sont pas autorisés pendant la période de fermeture.

Les bureaux paroissiaux doivent être fermés au public et travailler sur un modèle de service en bordure de trottoir. Dans la mesure du possible, à la discrétion du pasteur, le personnel de la paroisse peut travailler à domicile. Si les pasteurs s'inquiètent des conséquences de cette fermeture sur les finances de leur paroisse, ils peuvent contacter Carole Lemieux pour Ottawa (clemieux@archottawa.ca ou 613-738-5025, poste 223) et Tracy Cameron pour Cornwall (tcameron@alexandria-cornwall.ca ou 613-933-1138, poste 23)

Si vous avez des questions, prière de contacter la chancellerie.

Merci de votre coopération continue durant ces jours difficiles. Votre collaboration dans le respect de ces directives a gardé les gens en sécurité et nous a permis de garder nos lieux de culte ouverts.